Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601998-20251128-2025049-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt cinq
le 28 novembre à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Marcelle BENEAT, William CRAFF, Erwan QUERE, Isabelle LE MOIGNE, Anthony ROLLAND.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL.

PROCURATIONS : Vanessa LE LAMER donne procuration à Laurence LE BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle LE MOIGNE est élue secrétaire de séance.

Délibération 2025/049 - TARIFS ASSAINISSEMENT 2026

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour toutes les nouvelles demandes de permis de construire déposées à partir de ce jour :

- une taxe de raccordement au service assainissement de 2 000 € TTC.
  Cette dernière est payable en deux fois.

Par ailleurs, concernant la redevance annuelle d'assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter de ce jour :

- Abonnement annuel 99 € TTC soit 90 €HT
- Mètre cube consommé. 1,65 €TTC soit 1,50 € HT

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)